

Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, le conseil municipal dûment convoqué le 5 septembre 2023 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. LIEVRE Jean-Pierre, M. Philippe TEXIER, M. Cédric CANTET donne pouvoir à M. David MOREAU, M. Michaël BOBINEAU donne pouvoir à M. Patrice JARRY, Mme Nathalie HAYRAULT donne pouvoir à Mme Anne PALLUAU.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Entreprise API – Enseigne superette en libre-service – Décision

M. le Maire rappelle les termes proposés par l'entreprise API Ma Superette. Une réflexion au sein de l'entreprise est en cours, afin d'identifier les besoins et de s'assurer d'une éventuelle implantation durable.

Deux emplacements sont évoqués par le conseil municipal.

M. le Maire est chargé de leur soumettre.

Etude des devis d'empierrement sous le tivoli installé aux étangs

M. Cédric CANTET explique qu'il est nécessaire de prévoir une plateforme en gravier sous le Tivoli installé aux étangs communaux.

En effet, afin de préserver le matériel et le chapiteau, il convient de surélever la plateforme pour protéger de l'humidité.

Après comparaison des devis, celui de l'entreprise Gouband Alain a été retenu pour la somme de 3 960 € HT soit 4 752 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer le devis.

Cette dépense n'ayant pas été prévu au budget primitif, il convient de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

- Article 022 : Dépenses imprévues	- 4 800.00 €
- Article 023 : Virement à l'investissement	+ 4 800.00 €
- Article 021 : Virement de l'investissement	+ 4 800.00 €
- Article 2151 : Voirie	+ 4 800.00 €

Le conseil municipal valide.

Ressources Humaines : recrutement

Mme Fabienne PROUST évoque la situation de M. François BONNEAU, et indique qu'il pourra prétendre à sa retraite qu'à compter du 1^{er} mars 2024. Connaissant désormais, la date exacte de son départ, il est donc proposé de débiter le recrutement pour son remplacement.

Le conseil municipal décide donc de :

- Recruter un agent polyvalent en milieu rural à raison de 35h par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- D'ouvrir le poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Aménagement de la sortie de la laiterie

M. le Maire relate les demandes des responsables de la laiterie, notamment en matière de sécurité à la sortie de l'usine. La commission voirie devra se réunir afin d'étudier et faire chiffrer le terrassement d'un nouvel accès.

Le conseil municipal décidera ensuite, si la commune participera à ces travaux.

Terre de lectures : représentation du 2 décembre 2023

Mme Fabienne PROUST informe le conseil municipal qu'une animation aura lieu le 2 décembre prochain au Centre d'Animation Rural.

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de repas pour 8 personnes ainsi que l'ensemble des frais annexes.

Dénomination d'un représentant artistique (CARUG)

M. le Maire fait lecture de l'information reçue par le CARUG (Comité d'aménagement rural et urbain de la Gâtine) sollicitant la désignation d'un représentant artistique au sein de chaque commune. Les élus proposent M. Philippe TEXIER.

Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire évoque la déclaration d'intention d'aliéner reçues en mairie en lien avec la vente des parcelles A 124 et A 125.

Lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la commune avait fait le choix d'apposer des prescriptions sur ces parcelles, comme « emplacement réservé pour création d'un équipement public et d'une liaison douce ».

En effet, le conseil municipal souhaitait relier par un chemin piétonnier : l'école et la cantine, sans emprunter la route départementale.

La vente de ces propriétés est en cours, et il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à préempté ces biens et d'en informer le notaire chargé de la vente.

Questions diverses :

- Impasse de l'ancienne église : un panneau « voie sans issue » sera implanté.
- Plan collège 2050 : M. le Maire informe le conseil municipal que les enfants domiciliés sur notre commune seront accueillis au collège Louis Merle à Secondigny à la rentrée de septembre 2024.
- Energies renouvelables - Photovoltaïque : M. le Maire présente l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la boulangerie, qui permettrait une autoconsommation électrique et ainsi réduire considérablement les dépenses électriques. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Stationnement aux abords de l'école : la commission voirie devra se réunir.
- Repas des aînés : le repas des personnes âgées de 65 et plus aura lieu le 18 novembre. Une participation de 10 euros par personne sera demandée.
- Bilan de la fête du 13 juillet : un bilan financier est présenté au conseil municipal par Mme Anaïs FAUCHER.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT Excusée	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN	M. Philippe TEXIER	